



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 21 et 22 février 2023

2023

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 21 FÉVRIER 2023	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 22 FÉVRIER 2023	4
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	4
REMARQUES FINALES	10

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements non adoptés
- III. Documents déposés

Première séance, le mardi 21 février 2023

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n°8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec (Ordre de l'Assemblée le 7 février 2023)

Membres présents :

M. Bachand (Richmond), président

M^{me} Garceau (Robert-Baldwin), vice-présidence

M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)

M^{me} Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)

M^{me} Haytayan (Laval-des-Rapides)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de la Justice

M^{me} Labrie (Sherbrooke), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de justice en remplacement de M. Zanetti (Jean-Lesage)

M. Lemieux (Saint-Jean)

M. Morin (Acadie), porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice

M^{me} Nichols (Vaudreuil)

M^{me} Schmaltz (Vimont)

Autre participante :

M^e Rima Kayssi, ministère de la Justice

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 15, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

M. le président dépose le document coté CI-001 (annexe III).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Jolin-Barrette (Borduas), M. Morin (Acadie), M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Labrie (Sherbrooke) et M. Lemieux (Saint-Jean) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

À 16 h 46, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

Après débat, il est convenu de suspendre l'étude de l'article 2.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Un débat s'engage.

À 18 h 25, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 38 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Kayssi de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 7, amendé, est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : Un débat s'engage.

À 18 h 56, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Article 13 : Un débat s'engage.

À 19 h 16, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

André Bachand

SM/ag

Québec, le 21 février 2023

Deuxième séance, le mercredi 22 février 2023

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n°8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec (Ordre de l'Assemblée le 7 février 2023)

Membres présents :

M. Bachand (Richmond), président

M^{me} Garceau (Robert-Baldwin), vice-présidente

M^{me} Bogemans (Iberville) en remplacement de M^{me} Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)

M^{me} Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel)

M^{me} Haytayan (Laval-des-Rapides)

M. Jolin-Barrette (Borduas), ministre de la Justice

M^{me} Labrie (Sherbrooke), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de justice, en remplacement de M. Zanetti (Jean-Lesage)

M. Lemieux (Saint-Jean)

M. Morin (Acadie), porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice

M^{me} Nichols (Vaudreuil)

M^{me} Schmaltz (Vimont)

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 40, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Une discussion s'engage.

Article 13 (suite) : Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 13.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 2 suspendue précédemment.

Article 2 (suite) : Un débat s'engage.

M^{me} Labrie (Sherbrooke) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 13 suspendue précédemment.

Article 13 (suite) : Un débat s'engage.

M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Après débat, l'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 12 h 21, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 13, amendé, est adopté.

Article 14 : M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 14, amendé, est adopté.

Une discussion s'engage.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 9 adopté précédemment.

Article 9 (suite) : Un débat s'engage.

À 12 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 9, amendé, est adopté.

Article 15 : M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

À 12 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'amendement est adopté.

L'article 15, amendé, est adopté.

Article 16 : Après débat, l'article 16 est adopté.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

Article 19 : L'article 19 est adopté.

Une discussion s'engage.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 21 : Un débat s'engage.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 06, la Commission reprend ses travaux.

L'article 21 est adopté.

Une discussion s'engage.

Article 5.1 : Avec le consentement de la Commission, M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 5.1 est donc adopté.

Article 19.1 : Avec le consentement de la Commission, M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 19.1 est donc adopté.

Article 19.2 : Avec le consentement de la Commission, M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 19.2 est donc adopté.

Article 19.3 : Avec le consentement de la Commission, M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 19.3 est donc adopté.

À 15 h 18, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 21.1 : M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 19.1 est donc adopté.

Article 22 : L'article 22 est adopté.

Article 23 : Après débat, l'article 23 est adopté.

Article 24 : L'article 24 est adopté.

Article 25 : Après débat, l'article 25 est adopté.

Article 26 : Après débat, l'article 26 est adopté.

Article 27 : L'article 27 est adopté.

Article 28 : Après débat, l'article 28 est adopté.

Article 29 : L'article 29 est adopté.

Article 30 : Après débat, l'article 30 est adopté.

Article 31 : L'article 31 est adopté.

Article 32 : Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Morin (Acadie), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Bogemans (Iberville), M^{me} Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel), M^{me} Haytayan (Laval-des-Rapides), M. Jolin-Barrette (Borduas), M^{me} Labrie (Sherbrooke), M. Lemieux (Saint-Jean) et M^{me} Schmaltz (Vimont) - 7.

Contre : M^{me} Garceau (Robert-Baldwin), M. Morin (Acadie) et M^{me} Nichols (Vaudreuil) - 3.

Abstention : M. Bachand (Richmond) - 1.

L'article 32 est adopté.

Article 33 : L'article 33 est adopté.

Article 34 : Un débat s'engage.

À 16 h 26, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 28 minutes.

M. Morin (Acadie) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Après débat, l'amendement est rejeté.

Après débat, l'article 34 est adopté.

Article 35 : L'article 35 est adopté.

Article 36 : Un débat s'engage.

À 16 h 41, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

À 16 h 46, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 36, amendé, est adopté.

Articles 37 à 40 : Les articles 37 à 40 sont adoptés.

Article 41 : M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 41, amendé, est adopté.

À 17 h 07, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 7 et l'amendement coté Am 5 (annexe I) adoptés précédemment.

Avec le consentement de la Commission, M. Morin (Acadie) retire l'amendement coté Am 5.

Par conséquent, l'amendement coté Am 5 porte maintenant la cote Am c (annexe II).

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

À 17 h 09, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 7, amendé, est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Bachand (Richmond), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Bachand (Richmond) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Labrie (Sherbrooke), M. Morin (Acadie), M. Lemieux (Saint-Jean) et M. Jolin-Barrette (Borduas) font des remarques finales.

À 17 h 24, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Sabine Mekki

André Bachand

SM/ag

Québec, le 22 février 2023

ANNEXE I

Amendements adoptés

ANNEXE II

Amendements non adoptés

ANNEXE III

Documents déposés

Documents déposés

Séance du 21 février 2023

Centres de justice de proximité. Mémoire concernant le projet de loi n° 8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec

CI-001